

Recyclage travail et surveillance en espace confiné – accès par trou d'homme

4TravEspConfi

Réactualisez les compétences indispensables pour intervenir et assurer la surveillance d'un travail en espace confiné.

Présentiel - Synchrone

Cette formation de recyclage permet aux intervenants et aux surveillants de consolider leurs réflexes face aux risques spécifiques des accès par trou d'homme : préparation de l'intervention, contrôle de l'atmosphère, ventilation, communication, surveillance permanente et conduite à tenir en cas d'alarme ou d'incident. Grâce à des exercices pratiques et des mises en situation, les participants vérifient leur capacité à appliquer les procédures de prévention et d'urgence définies par l'entreprise.

Objectifs

Cette formation de recyclage vise à permettre à l'entreprise de :

1. **Maintenir les compétences opérationnelles** des salariés amenés à intervenir ou à assurer la surveillance en espace confiné.
2. **Renforcer la prévention des accidents** liés aux atmosphères dangereuses, aux défauts de ventilation et aux conditions d'accès difficiles.
3. **Actualiser les pratiques professionnelles** en matière de permis de pénétrer, de contrôle de l'atmosphère, de consignation et de communication.
4. **Vérifier la capacité des intervenants et des surveillants** à tenir leur rôle et à réagir efficacement face à une situation anormale.
5. **Réduire les comportements à risque et les erreurs de procédure** lors de la préparation, de la réalisation et de la clôture des interventions.
6. **Améliorer l'organisation des interventions en espace confiné**, notamment la coordination des équipes, la surveillance permanente et le déclenchement de l'alerte.
7. **Contribuer à la conformité de la démarche de prévention de l'employeur** et à la traçabilité du maintien des compétences des salariés.

Les + métier

Recyclage espace confiné à Lyon : actualisez vos compétences en détection des gaz, ventilation, surveillance et procédures d'urgence en 1 jour.



Public Visé

Personnel expérimenté amené à pénétrer dans un espace confiné accessible notamment par un trou d'homme ; surveiller depuis l'extérieur un ou plusieurs intervenants ; préparer ou sécuriser une opération en cuve, réservoir, fosse, regard, ouvrage technique, galerie ou enceinte présentant les caractéristiques d'un espace confiné. Cette formation s'adresse notamment aux personnels de maintenance, d'entretien, de nettoyage industriel, d'inspection, d'exploitation et de production.



Pré Requis

- Avoir suivi une **formation initiale au travail et à la surveillance en espace confiné**, ou justifier de compétences équivalentes.
 - Être amené à exercer la fonction **d'intervenant, de surveillant ou les deux**.
 - Comprendre les consignes de sécurité, les procédures d'intervention et les informations figurant sur le permis de pénétrer.
 - Pour les participants réalisant les exercices d'entrée, l'employeur doit s'être assuré que leur état de santé est compatible avec les contraintes du poste et le port des équipements prévus, en lien avec le service de prévention et de santé au travail.
 - Signaler au formateur toute restriction susceptible de limiter la réalisation des exercices pratiques.
- L'INRS recommande de sélectionner les salariés en tenant compte notamment de leur qualification, de leur expérience, de leur aptitude médicale et de leur compréhension des procédures applicables.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les caractéristiques d'un espace confiné et reconnaître les principaux risques liés à une intervention par trou d'homme.

Analyser les conditions de l'intervention et vérifier les mesures préalables : permis de pénétrer, consignations, balisage et organisation des secours.

Contrôler l'atmosphère de l'espace confiné à l'aide d'un détecteur adapté et interpréter les mesures et les alarmes.

Vérifier et utiliser les équipements de prévention et de protection prévus pour l'intervention : ventilation, communication, détection et équipements de protection individuelle.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819

Appliquer les missions de l'intervenant et du surveillant avant, pendant et après l'intervention.

Maintenir une surveillance et une communication efficaces pendant toute la durée de l'opération et détecter toute situation anormale.

Interrompre l'intervention, organiser l'évacuation et déclencher l'alerte conformément à la procédure d'urgence, sans s'exposer ni improviser une opération de sauvetage.

Parcours pédagogique

1. Positionnement et retour d'expérience

- Présentation des participants et identification des rôles exercés.
- Recueil des expériences depuis la formation précédente.
- Analyse des incidents, presque-accidents ou difficultés rencontrées.
- Quiz de positionnement sur les règles essentielles.
- Identification des évolutions concernant les ouvrages, les équipements ou les procédures de l'entreprise.

2. Rappel des caractéristiques et dangers des espaces confinés

- Définition et identification d'un espace confiné.
- Exemples : cuves, réservoirs, fosses, regards, galeries, silos, canalisations et enceintes accessibles par trou d'homme.
- Atmosphère déficiente ou enrichie en oxygène.
- Présence possible de gaz, vapeurs ou poussières toxiques, inflammables ou explosives.
- Risques liés notamment au H₂S, au CO, au CO₂ et aux composés organiques volatils, selon l'activité et l'historique de l'ouvrage.
- Risques de chute, noyade, ensevelissement, happement, écrasement, électrisation, brûlure, exposition biologique ou contrainte thermique.
- Effets physiologiques et signes d'une intoxication ou d'un manque d'oxygène.
- Importance de l'historique de l'installation et des produits anciennement ou actuellement présents.

3. Organisation et préparation de l'intervention

- Analyse de la tâche, de l'environnement et de la coactivité.
- Vérification de la nécessité réelle de pénétrer dans l'espace.
- Identification des rôles et responsabilités :
 - employeur ;
 - responsable de l'intervention ;
 - intervenant ;
 - surveillant ;
 - équipe de secours.
- Autorisation de travail et permis de pénétrer.
- Plan de prévention en cas d'intervention d'une entreprise extérieure.
- Consignation des énergies et des arrivées de fluides.
- Vidange, nettoyage, purge ou assainissement de l'enceinte.
- Balisage et protection de la zone d'accès.
- Vérification de l'éclairage, des communications et des équipements.
- Définition des critères d'interdiction, d'arrêt et d'évacuation.

Présentation et compréhension du plan d'urgence.

Avant les travaux, l'absence de risque doit être vérifiée et l'atmosphère doit, si nécessaire, être assainie. Pendant l'intervention, la ventilation doit maintenir la salubrité de l'atmosphère et assurer son renouvellement.

- ### 4. Contrôle de l'atmosphère
- Principes de fonctionnement d'un détecteur de gaz.
 - Gaz mesurés et limites de l'appareil utilisé.
 - Contrôle visuel et test de fonctionnement conformément aux instructions du fabricant.
 - Prise en compte de l'étalonnage, de l'entretien et de la date de vérification.
 - Réalisation des mesures depuis l'extérieur avant l'entrée.
 - Contrôle de plusieurs niveaux et plusieurs zones de l'enceinte.
 - Prise en compte du temps de réponse et du temps de transit de l'échantillon.
 - Port et positionnement du détecteur pendant l'intervention.
 - Surveillance continue de l'atmosphère lorsque la procédure l'exige.
 - Interprétation des alarmes.
 - Conduite à tenir en cas d'alarme, de valeur incohérente ou de défaillance du détecteur.
- ### 5. Ventilation de l'espace confiné
- Différence entre aération naturelle et ventilation mécanique.
 - Choix et contrôle du ventilateur et des gaines.
 - Positionnement de la prise d'air dans une zone non polluée.
 - Positionnement des gaines pour éviter les zones mortes.
 - Évacuation de l'air vicié vers une zone sans danger.
 - Prévention de la recirculation de l'air pollué.
 - Maintien de la ventilation pendant toute l'intervention.
- ### 6. Mission de l'intervenant
- Réaction en cas de panne ou de perte d'efficacité du dispositif.
 - Respecter le permis de pénétrer et les consignes de l'intervention.
 - Vérifier les équipements avant utilisation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819

- Porter le détecteur et les équipements de protection requis.
- Maintenir la communication avec le surveillant.
- Contrôler régulièrement son environnement.
- Signaler immédiatement toute anomalie ou tout symptôme.
- Interrompre l'opération en cas de modification des conditions.
- Évacuer dès réception de l'ordre du surveillant ou déclenchement d'une alarme.
- Ne jamais modifier seul le mode opératoire prévu.

7. Mission du surveillant

Avant l'entrée, le surveillant vérifie notamment :

- l'identité et le nombre des intervenants ;
- la validation du permis de pénétrer ;
- les consignations ;
- le balisage ;
- le fonctionnement de la ventilation ;
- les résultats du contrôle d'atmosphère ;
- la présence et l'état des équipements ;
- les moyens de communication et d'alerte ;
- l'accessibilité des secours.

Pendant l'intervention, il doit :

- rester en permanence à l'extérieur ;
- être exclusivement affecté à sa mission de surveillance ;
- maintenir la communication avec les intervenants ;
- surveiller le fonctionnement de la ventilation et les conditions de l'opération ;
- ordonner l'évacuation en cas d'alarme, de perte de communication, de malaise ou de défaillance ;
- déclencher l'alerte conformément au plan d'urgence ;
- ne jamais pénétrer dans l'espace confiné pour porter secours.

L'INRS précise que le surveillant assure une surveillance permanente depuis l'extérieur, reste exclusivement affecté à cette mission et ne pénètre en aucune circonstance dans l'espace confiné.

8. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident

- Reconnaissance des signaux d'alerte.
- Arrêt immédiat de l'opération.
- Ordre d'évacuation.
- Utilisation du masque auto-sauveteur, lorsque cet équipement est prévu par l'analyse des risques et la procédure.
- Alerte des secours internes et externes.
- Transmission des informations utiles : localisation, nombre de victimes, produits présents, accès et risques persistants.
- Préservation de la sécurité du surveillant et des témoins.
- Interdiction d'improviser une entrée de secours.
- Application du plan d'urgence de l'entreprise.
- Accueil et guidage des secours.

Une procédure de sauvetage doit être définie avant l'intervention et validée par des exercices. Une entrée pour porter secours ne peut être réalisée que par des personnes spécifiquement formées, entraînées et équipées.

9. Procédures après l'intervention

- Sortie et comptage des intervenants.
- Retrait et contrôle des équipements.
- Fermeture et restitution du permis de pénétrer.
- Remise en état de l'installation selon les consignes.
- Gestion des équipements souillés.
- Application des règles d'hygiène et de décontamination.
- Signalement des anomalies.
- Retour d'expérience et propositions d'amélioration.

10. Exercices pratiques

Organisation d'une intervention simulée comprenant notamment :

- lecture et validation d'un permis de pénétrer ;
- repérage des dangers et des points de consignation ;
- balisage de la zone ;
- vérification des équipements ;
- contrôle de l'atmosphère depuis l'extérieur ;
- installation d'un dispositif de ventilation ;
- définition des moyens de communication ;
- répartition des rôles ;
- mise en situation d'entrée et de surveillance ;
- simulation d'une alarme gaz, d'une panne de ventilation ou d'une perte de communication ;
- ordre d'évacuation et déclenchement de l'alerte ;
- débriefing collectif.

Chaque participant doit être placé et évalué dans le ou les rôles indiqués lors de son inscription.

Méthodes pédagogiques

Moyens pédagogiques

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Pédagogie active et participative, favorisant les échanges entre le formateur et les participants.

Retour d'expérience sur les interventions réalisées depuis la formation initiale, les difficultés rencontrées et les éventuelles situations dangereuses observées.

Apports théoriques ciblés sous forme d'exposés interactifs, limités aux connaissances nécessaires à l'actualisation des compétences.

Études de cas et analyses de situations professionnelles permettant d'identifier les risques, les mesures de prévention et les erreurs à éviter.

Démonstrations commentées concernant le contrôle de l'atmosphère, la ventilation, la communication et la vérification des équipements.

Ateliers pratiques portant notamment sur le permis de pénétrer, le balisage, la détection des gaz et la préparation de l'intervention.

Mises en situation avec rotation des rôles d'intervenant et de surveillant, incluant la gestion d'une alarme, d'une perte de communication ou d'une demande d'évacuation.

Débriefing collectif et corrections individualisées après chaque exercice afin de consolider les bonnes pratiques.

Modalités de suivi

Feuille d'émargement signée par demi-journée par les participants et le formateur.

Suivi continu de la participation lors des apports théoriques, exercices et mises en situation pratiques.

Grille individuelle de suivi et d'évaluation renseignée par le formateur pour les rôles d'intervenant et/ou de surveillant.

Traçabilité des résultats obtenus au QCM et lors de l'évaluation pratique.

Questionnaire de satisfaction à chaud complété en fin de formation.

Remise d'un **certificat de réalisation** et d'une **attestation individuelle de fin de formation** mentionnant les compétences évaluées.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés aux espaces confinés, disposant d'une expérience pratique dans : l'analyse des risques ; la préparation des interventions ; la détection de gaz ; la ventilation ; les permis de pénétrer ; les équipements de protection ; l'organisation des procédures d'évacuation et d'alerte.

Salle de formation équipée d'un **vidéoprojecteur ou d'un écran de diffusion**.

Support pédagogique illustré présentant les risques, les procédures d'intervention et les rôles de l'intervenant et du surveillant.

Documents professionnels : **permis de pénétrer, autorisation de travail, consignes de sécurité, plan de prévention et procédure d'urgence**.

Études de cas, photographies, vidéos et retours d'expérience liés aux interventions en espace confiné.

Détecteur multigaz et, selon le matériel disponible, pompe ou sonde de prélèvement à distance.

Matériel de **ventilation mécanique** avec gaines adaptées.

Moyens de balisage, de signalisation, d'éclairage et de communication.

Équipements de protection individuelle adaptés aux exercices réalisés.

Espace pédagogique ou installation sécurisée permettant de simuler une intervention avec accès par trou d'homme.

Grilles d'observation, questionnaires, QCM et fiches individuelles d'évaluation.



Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation diagnostique en début de formation sous forme de questions orales ou d'un questionnaire afin d'identifier les acquis et les besoins de réactualisation.

Évaluations formatives tout au long de la formation au moyen d'exercices, d'études de cas, de questions-réponses et de mises en situation.

Évaluation théorique finale par QCM portant sur les risques des espaces confinés, le permis de pénétrer, la détection des gaz, la ventilation, les rôles de l'intervenant et du surveillant ainsi que les procédures d'urgence.

Évaluation pratique individuelle lors d'une mise en situation : préparation de l'intervention, contrôle de l'atmosphère, vérification des équipements, communication, surveillance, réaction à une alarme et déclenchement de l'évacuation.

Les résultats sont consignés sur une **grille d'évaluation individuelle**.

La validation est prononcée lorsque les connaissances sont acquises et que les gestes et comportements essentiels de sécurité sont maîtrisés.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : Une salle adaptée à l'effectif, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un écran ou mur permettant la projection. Un espace sécurisé pour les exercices pratiques, représentatif des interventions réalisées dans l'entreprise. Les procédures et documents internes applicables : permis de pénétrer, autorisation de travail, plan de prévention, consignes de consignation, procédure d'alerte et plan de secours. Les informations utiles sur les installations concernées : nature de l'ouvrage, produits présents ou ayant été présents, risques identifiés et conditions habituelles d'intervention. Les équipements habituellement utilisés par les salariés, lorsque l'entreprise souhaite intégrer son propre matériel à la formation : détecteurs de gaz, ventilateurs, moyens de communication, dispositifs de balisage et équipements de protection individuelle. Les équipements de protection individuelle propres à chaque participant : tenue de travail, chaussures de sécurité, casque, gants et autres protections imposées par l'analyse des risques. Une personne référente pouvant présenter les installations, les procédures internes et les modalités d'intervention des secours. Les autorisations nécessaires pour accéder aux locaux, installations et zones d'exercice. Lorsque les exercices sont réalisés sur une installation réelle, celle-ci doit être préalablement mise hors service, vidée, nettoyée, isolée, consignée, ventilée et contrôlée, afin de garantir l'absence d'atmosphère dangereuse. La zone pratique est validée avant le début de la formation par le formateur et le représentant de l'entreprise.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap après étude de leurs besoins et des compensations envisageables. Les adaptations doivent toutefois rester compatibles avec :

- les compétences pratiques à évaluer ;
- les contraintes de déplacement et d'accès ;
- le port des équipements ;
- les exigences de communication ;
- les conditions de sécurité propres aux espaces confinés.

Une étude préalable est réalisée avec le référent handicap, le participant et son employeur.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 4TravEspConfi-20260819



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427